

LIVRET D'ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'IMVE porte une attention particulière à l'accessibilité de ses formations sans discrimination aux personnes ayant un handicap temporaire ou permanent et s'engage à étudier toute demande spécifique allant dans ce sens.

Préparer sa formation

Notre responsable pédagogique se tient à votre disposition pour évaluer vos besoins et vous aider à y répondre. N'hésitez pas à le contacter en amont de votre inscription pour anticiper les points indispensables à votre apprentissage.

Accès aux bâtiments

L'IMVE organise ses formations dans des centres d'affaires classés établissements recevant du public (ERP) et donc soumis à l'article L111-7 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), ou des établissements dont les infrastructures permettent l'accueil des personnes en situation de handicap et répondant aux critères définis dans le cahier des charges de l'IMVE.

Ces lieux de formation sont aménagés pour permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'utiliser les équipements, de se repérer et d'avoir un accès facilité aux prestations de services.

Un plan d'accès à la salle de formation peut être remis au participant en amont de la formation sur simple demande auprès du responsable pédagogique.

Equipements spécifiques

L'IMVE étudiera toute demande d'équipement spécifique susceptible de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap sans distinction, que leur handicap soit physique, sensoriel ou cognitif.

L'acquisition de nouveaux équipements (siège ergonomique, logiciel de lecture de caractère...) est soumise à condition d'acceptation d'une participation financière par l'Agefiph.

Adaptations pédagogiques

l'IMVE propose un soutien pédagogique individualisé qui tient compte des particularités de chacun des apprenants.

Le support pédagogique pourra être remis en amont de la formation aux personnes dont le handicap le justifie, et qui en font la demande.

Des aides humaines (preneur de note, interprète en langue des signes, accompagnement au trajet domicile / lieu de formation....) peuvent être mis en place pour répondre aux besoins de l'apprenant. Ces aides humaines doivent faire l'objet d'une demande auprès du référent pédagogique, minimum trois mois avant le début de la formation afin qu'il puisse se rapprocher du Cap Emploi 75.

Aménagements organisationnels

L'IMVE proposant uniquement des sessions inter-entreprises courtes de trois jours consécutifs maximum, il n'est pas possible de modifier le séquençage pédagogique des formations. Néanmoins, une demande de participation à deux sessions distinctes pour pouvoir espacer les jours d'apprentissage, pourra être étudiée au cas par cas. Il sera également possible d'organiser une session de formation en format intra-entreprise, à distance, permettant ainsi d'adapter le rythme.

Evaluations

Un aménagement de durée des épreuves pourra être étudié avec le responsable pédagogique pour les personnes dont le handicap le justifie.

Financement

Le responsable pédagogique peut vous fournir des informations sur les dispositifs de financement existants (déplacements, accompagnements, frais de formations...), n'hésitez pas à lui en faire la demande.

Réseaux du territoire

L'Institut de Management des Véhicules d'Entreprise (IMVE) s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour satisfaire les besoins de ses clients ou usagers, dans toute leur diversité. En l'absence de solution satisfaisante pour l'apprenant, le responsable pédagogique l'accompagne dans la recherche d'un autre

organisme de formation adapté à ses besoins en s'appuyant sur le réseau francilien.

AGEFIPH Île-de-france

Service Ressource Handicap Formation qui s'inscrit dans le cadre d'un projet de formation validé.

Ballo SECK & Helena CORREIA (octobre 2021)

email: rhf-idf@agefiph.asso.fr

tel : 0 800 11 10 09

<https://www.agefiph.fr>

CAP Emploi 75

tél : 01 44 52 40 60

email : contact@capemploi75.org

adresse : 43 Bis Rue d'Hautpoul - 75019 Paris

<https://www.capemploi-75.com/>

MDPH 75 - Maison départementale des personnes handicapées de Paris

email : : contact@mdph.paris.fr

tél : 01 53 32 39 39

adresse : 69 Rue de la Victoire, 75009 Paris

Numéro national pour des réponses de proximité : 0 800 360 360

<https://handicap.paris.fr/>

Plus d'informations:

@ : formations@flotauto.com

tél : 01 53 24 24 17

IMVE - Institut du Management des Véhicules d'Entreprise
300 sessions, 2 070 entreprises et collectivités, 3 250 participants

Depuis 30 ans, Flottes Automobiles accompagne la montée en compétence des professionnels à travers son organisme de formation entièrement dédié à la mobilité et à la gestion des parcs de véhicules dans les entreprises et les collectivités.

L'Institut de Management des véhicules d'entreprise (IMVE) propose des contenus de formation résolument orientés vers l'acquisition de savoir-faire et de connaissances concrètes, directement applicables à vos problématiques de gestion.

Que vous soyez débutant, junior, ou expérimenté; que vous exerciez dans le secteur privé ou public; l'IMVE propose des programmes adaptés à vos besoins, conçus et animés par des formateurs experts et reconnus dans leurs domaines.

Organisme de formation agréé Datadock

